



Agent des équipements sportifs (H/F)

Votre contexte

Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique sportive, la ville de Vélizy-Villacoublay place le sport au centre de ses aménagements urbains, aussi bien en développant les équipements sportifs en accès libre (2 fitness de plein air, 3 espaces multisports, etc.) qu'en mettant à disposition des associations et des administrés de nombreuses infrastructures telles qu'une piscine, 5 gymnases, 3 stades. Un important éventail d'activités est proposé pour répondre à la diversité des envies des habitants.

La Direction des sports, de la vie associative et des animations, gère l'ensemble de ces équipements aussi bien en terme d'entretien, de maintenance des infrastructures, d'installation du matériel que d'élaboration et de suivi des plannings d'utilisation. Elle participe également à l'organisation des manifestations sportives associatives et scolaires. Elle est en relation directe avec une centaine d'associations véliziennes avec lesquelles elle conventionne pour l'accès aux infrastructures, l'installation et le prêt de matériel, etc.

La Direction des sports, de la vie associative et des animations organise, avec d'autres services municipaux, différents événements (ronde pédestre, fête des associations, fête du printemps, fête nationale, etc.).

Votre emploi

Description de vos missions

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe des équipements sportifs, vous serez chargé de :

- **Veiller au bon fonctionnement des équipements sportifs :**
 - Garantir l'application du règlement intérieur (faire respecter la fréquentation maximale instantanée, les horaires d'ouverture et de fermeture, la bonne utilisation du mobilier sportif...).
 - Surveiller et maîtriser les accès aux équipements en fonction du planning d'occupation.
 - Assurer l'entretien des locaux en respectant les règles d'hygiène.
 - Veiller à la sécurité des biens et des personnes en appliquant les consignes de sécurité de l'équipement.
 - Assurer un contrôle visuel du bon état du mobilier sportif afin de préserver la sécurité des utilisateurs.
 - Relayer au chef d'équipe les besoins en petit matériel pour l'entretien des équipements.

- **Participer aux manifestations sportives et associatives :**
 - Installer et préparer le matériel nécessaire au bon déroulement des manifestations sportives (traçage de terrains, montage de filets, etc.).
 - Participer aux manifestations organisées par la direction (installation de matériel, filtrage, ravitaillement, gestion des flux, etc.).

- **Gérer l'orientation et l'information du public :**
 - Orienter le public au sein de l'équipement (vestiaires, salles...) et l'informer des actualités ainsi que des règles à respecter.
 - Gérer les problèmes de contrôle d'accès sur site
 - Orienter le jeune public vers les lieux d'accueil en accès libre
- **Remplacer les agents des équipements sportifs basés sur d'autres sites pendant leurs congés ou absences diverses.**

Profil

Idéalement titulaire d'un CAP en maintenance ou hygiène des locaux, vous possédez le permis B. Vous savez lire et appliquer les consignes écrites et les procédures de travail. Vous maîtrisez les techniques d'entretien des locaux (produits, gestes et postures, méthodes...). Vous savez stocker le matériel en respectant les règles de sécurité et les normes d'hygiène.

Vous appréciez le travail en équipe et vous êtes capable de vous adapter à vos différents interlocuteurs (adaptation de votre langage, de votre attitude, etc.). Vous faites preuve de réactivité, de qualité dans l'exécution de vos missions et vous rendez compte à votre hiérarchie de votre travail.

Vous êtes en bonne condition physique pour pouvoir assurer les missions du poste.

Conditions d'exercice

- **Temps de travail et horaires :** temps de travail annualisé de 1607 heures. Vous travaillez sur la base d'horaires variables hebdomadaires (du lundi au dimanche). Ainsi vous travaillez entre 34 et 36 heures par semaine. Les plannings de l'équipe sont établis avec le responsable de service.
- **Droits à congés :** 25 jours de congés et 2 jours de fractionnement. Monétisation du Compte Epargne Temps.
- **Rémunération :** rémunération indiciaire + régime indemnitaire attractif (part fixe et part variable du RIFSEEP) + 13ème mois
- **Parcours d'intégration :** Accompagnement de la prise de poste, avec mise en place d'un parcours d'intégration et d'un plan de formation individuel sur 3 ans. Organisation de demi-journées d'intégration et de cafés numériques (formation à nos outils : intranet, logiciel RH, messagerie, etc.). Si besoin, accompagnement possible à la recherche d'un logement et d'une place en crèche.
- **Action sociale :** adhésion au CNAS, accès au COS, participation employeur contrat groupe mutuelle (50% du tarif dans la limite de 50€ par mois) et prévoyance (12€ par mois), versement de prestations d'action sociale, accès au restaurant municipal.
- **Transport :** remboursement à 75 % des coupons d'abonnement de transports en commun pour le trajet domicile-travail et/ou versement du forfait mobilités durables (indemnité forfaitaire de 100€ à 300€ par an selon le nombre de déplacements en vélo domicile-travail).